DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

AFFAIRE N°2025-CM/013 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 05 mars 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 26 février 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20
Absents : 09
Représentés : 01
Total des votes : 21

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - MAILLOT Yann - LUCILLY Harry - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine –- ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange - ELISABETH Marie Jeanne – FOUASSIN Stéphane - TECHER Paulin - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - FANNIO Anaïs - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : FANNIO Anaïs (procuration donnée à ROBERT Laurencine)

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 10.03.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-013-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Suite à la démission d'un adjoint, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Maire rappelle : ne peuvent siéger au Conseil d'Administration les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au Centre Communal d'Action Sociale (article R.123-15 du CASF).

Aussi, le Maire propose à l'assemblée de désigner M. GARRYER Patrick, pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (21 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver la désignation de M. GARRYER Patrick pour siéger en tant que membre titulaire du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

ARTICLE 2 :

- **D'approuver en conséquence la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :**

Membres	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
- PADRE Hermina	- MAZAGRAN Daniella
- ELISABETH Marie Jeanne	- DELAMOTHE Jean Bernard
- GARRYER Patrick	- LUCILLY Harry
- HOAREAU Marie Nathalie	- ELISABETH Karine

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-013-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025